Zeitschrift: Nachrichten VSB/SVD = Nouvelles ABS/ASD = Notizie ABS/ASD

Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare; Schweizerische

Vereinigung für Dokumentation

Band: 51 (1975)

Heft: 6

Artikel: La situation des salaires dans les bibliothèques suisses en 1975

Autor: Limacher, Wolfram

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-771524

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

scheinen vor allem bei den vom Bund Besoldeten eine Rolle zu spielen, während sie sonst nicht häufig sind. Für Ledige schwanken die Ortszulagen zwischen Fr. 400.— und 1995.—, für Verheiratete von Fr. 600.— bis 2527.—. In den meisten Fällen sind 3–4 Wochen Ferien die Regel, Mancherorts wird älteren Arbeitnehmern bereits eine fünfte Ferienwoche zugestanden.

7. Der Leser erwartet hier anschließend an die publizierten Zahlen möglicherweise eine Interpretation. Wie ist nun eigentlich heute der Bibliothekar oder der in einer Bibliothek sonstwie Tätige finanziell gestellt? Solcherart Neugierige müssen wir leider enttäuschen. Die Verhältnisse sowohl an einzelnen Orten als auch in einzelnen Bibliotheken sind derart unterschiedlich, daß ein Pauschalurteil kaum möglich ist. Es wird Aufgabe der Regionalvertreter sein, die Ergebnisse dieser Umfrage z. B. mit den Ansätzen der Gehälter für im Erziehungswesen ihres Kantons oder ihrer Gemeinde Tätige zu vergleichen. Was das beachtliche Gefälle zwischen Minima und Maxima auch innerhalb der einzelnen Kategorien betrifft, muß beachtet werden, daß einerseits die persönlichen und ausbildungsmäßigen Voraussetzungen der einzelnen Stelleninhaber und andererseits die spezifischen Verhältnisse der einzelnen Bibliotheken sich sehr stark voneinander unterscheiden.

Wir sind uns bewußt, daß diese nackten Angaben kaum sprechend sind. Darum werden wir in der nächsten Nummer der «Nachrichten» ein Diagramm erscheinen lassen, das einen Überblick über die Lohnentwicklung der Bibliothekare zwischen 1947 und 1975 bietet.

La situation des salaires dans les bibliothèques suisses en 1975

Rédigé à la demande de la Commission du personnel de l'ABS par Wolfram Limacher, Zentralbibliothek, Zurich

1. C'est en 1971 que la Commission du personnel de l'ABS a entrepris la dernière enquête sur les salaires au sein des bibliothèques suisses. Nous désirions garder le rythme habituel de quatre ans, c'est pourquoi nous décidâmes de fixer une nouvelle enquête pour l'année 1975. Au mois de février des questionnaires furent envoyés à 237 bibliothèques avec un délai de réponse fixé au 31 mars. Un certain nombre de bibliothèques ont retourné les dossiers dans le délai imparti. Nous tenons à remercier, ici, tous ces collègues, de leur collaboration. 25 bibliothèques s'excusèrent pour des motifs divers. Malheureusement 89 bibliothèques ne daignèrent pas nous répondre, bien que 60

d'entre elles eussent été sollicitées une seconde fois. Ce manque d'intérêt à l'égard d'une enquête entreprise par l'association professionnelle des bibliothécaires suisses, nous paraît, pour le moins, significative, pour ne pas employer des termes plus sévères.

Le retour des réponses traînant en longueur, tout le plan de travail primitivement établi fut bouleversé. Néanmoins, les membres de la Commission du personnel, réunis à Berne le 4 juin 1975, décidèrent de publier dans les «Nouvelles de l'ABS/ASD», sous forme d'aperçus, les résultats de cette enquête.

- 2.1 Nous avons distingué, dans notre enquête, quatre types de bibliothèques:
 - I Bibliothèques universitaires et Bibliothèque Nationale
 - II Bibliothèques d'étude et de culture
 - III Bibliothèques de lecture publique
 - IV Bibliothèques spécialisées
- 2.2 Pour ce qui est des catégories de salaire au sein des différentes bibliothèques, nous nous en sommes tenus aux catégories usuelles:
- A: Fonctionnaires dirigeants (directeurs et sous-directeurs. Essentiellement pour bibliothèques d'une certaine importance).
- B: Service scientifique (universitaires).
- C: Service moyen supérieur (employés avec formation appropriée, capables d'assumer, de manière indépendante et responsable, des fonctions exigeantes et difficiles). Il convient souvent de ranger dans cette catégorie les responsables de petites bibliothèques.
- D: Service moyen (employés travaillant sous directives, sans responsabilité importante).
- E: Service inférieur (magasiniers).

Les services suivants ont été classés dans des catégories séparées:

- F: Service d'administration (comptables, secrétaires, personnel de bureau).
- G: Service technique (photographes, relieurs, concierges, personnel de vestiaire).
- H: Stagiaires.

Pour obtenir une meilleure vue d'ensemble, nous nous attacherons, dans la présente publication, plus particulièrement aux catégories A-E qui, du reste, intéressent, au premier chef, les membres de l'ABS. Nous sommes parfaite-

ment conscients qu'il s'agit ici d'une échelle grossière qui, dans le domaine du service moyen en particulier, ne rend pas compte de nuances plus fines.

- 3. Afin d'obtenir des données comparables entre elles, nous avons demandé que les montants des salaires indiqués soient ceux valables au 1er janvier 1975. Dans ces salaires nous intéressait le montant brut y compris le 13e salaire éventuel. Un questionnaire complémentaire était consacré aux prestations sociales, allocations, cadeaux d'ancienneté et réglementations de vacances.
- 4. Comment se présentent les résultats de cette enquête? Le tableau 1 nous montre les salaires minimums et maximums par genre de bibliothèques et par catégorie de fonctions. Ces données nous ont permis de calculer une valeur moyenne. Il convient cependant de remarquer les différences du nombre de bibliothèques intervenant dans le calcul des moyennes.

Tableau 1: montants des salaires en Frs.

I Bibliothèques universitaires et Bibliothèque Nationale

	Minimum	Maximum	Moyenne	Nb de bibliothèques			
Cat. A	37 800	105 900	71 900	9			
В	31 200	73 511	50 700	8			
C	25 600	56 100	39 800	9			
D	21 500	44 900	32 100	9			
E	18 500	35 200	26 900	8			
F	17 700	56 600	35 600	9			
G	18 800	46 000	31 300	9			
II Bibliothèques d'étude et de culture							
Cat. A	40 700	83 100	60 700	17			
В	35 400	66 300	48 700	11			
\mathbf{C}	26 000	55 500	39 500	13			
D	21 000	46 000	31 500	12			
E	21 800	42 200	28 900	7			
F	20 500	42 700	32 100	8			
G	23 100	37 800	30 000	9			
III Bibliothèques de lecture publique							
Cat. A	26 700	72 800	53 800	8			
В	27 000	60 700	43 200	3			

	Minimum	Maximum	Moyenne	Nb de bibliothèques			
Cat. C	20 400	47 900	32 900	17			
D	18 000	41 200	28 300	9			
\mathbf{E}	15 800	31 800	24 000	4			
F	23 500	41 900	33 600	3			
G	21 800	43 300	27 900	5			
IV Bibliothèques spécialisées							
Cat. A	32 900	82 900	56 800	14			
В	30 000	72 400	47 800	14			
C	20 200	56 100	35 000	40			
D	16 900	44 400	29 100	24			
E	19 500	35 200	25 400	8			
F	20 900	47 000	28 700	11			
G	20 700	40 200	29 400	8			

Le *Tableau 2* récapitule toutes les valeurs des genres de bibliothèques I–IV, par catégorie. Un graphique (Diagramme, p. 224) illustre ces données tabellaires.

Tableau 2: montants des salaires en Frs.

	Minimum	Maximum	Moyenne	Nb de bibliothèques		
Cat. A	26 700	105 900	60 500	48		
В	21 500	73 500	48 300	36		
C	20 200	56 100	35 800	7		
D	15 500	44 900	30 000	54		
E	15 800	42 200	26 500	27		
F	17 700	56 600	32 100	31		
G	18 800	46 000	29 900	31		
H	3 600	20 200				

Les résultats détaillés de la présente enquête ont été communiqués aux directeurs et responsables de bibliothèques qui ont pris part à l'enquête. Les membres individuels de l'ABS désirant des renseignements motivés concernant les conditions de salaire au sein d'une catégorie déterminée, peuvent s'adresser à leur représentant régional ou à un membre quelconque de la Commission du personnel.

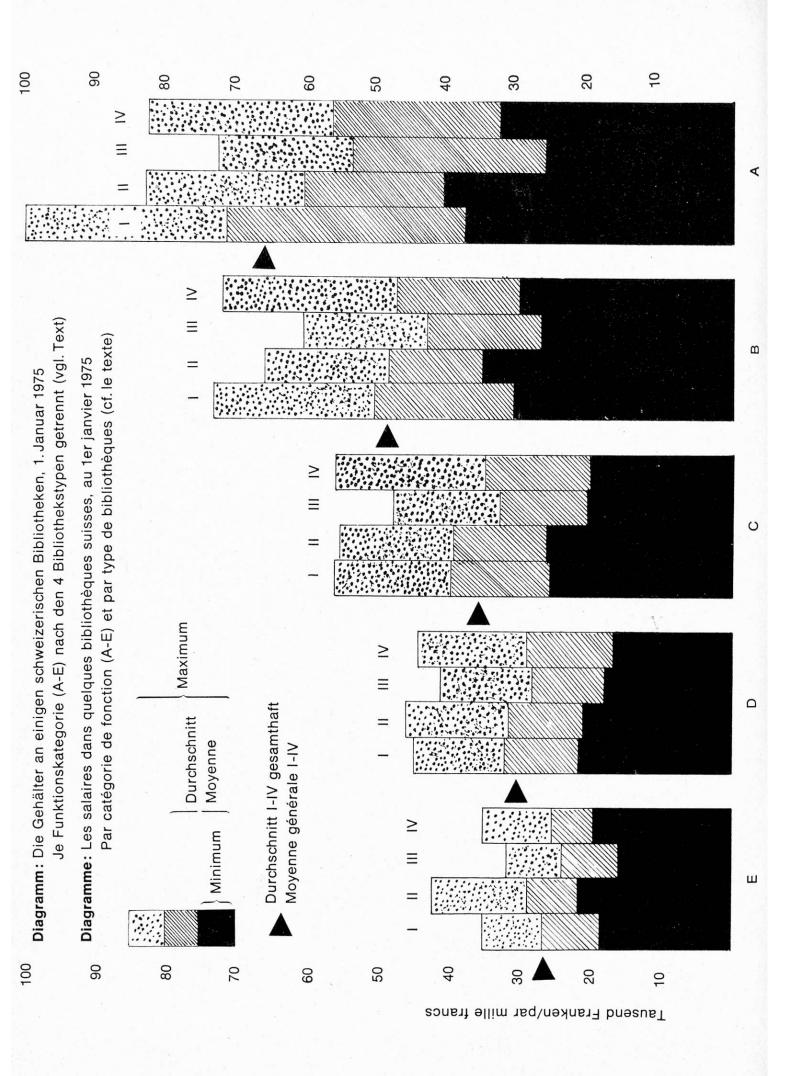
5. Le tableau 3 doit permettre une comparaison avec les données des enquêtes précédentes

Tableau 3: salaires en Frs.

		1947		19	1967		1971		1975	
		Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	
Cat. A	I	8 000	17 200	18 200	47 800	26 300	65 900	37 800	105 900	
	II	6 600	15 000	20 600	37 500	25 200	58 800	48 700	83 100	
	III					30 400	53 100	26 700	72 700	
	IV					29 800	55 900	32 900	82 900	
Cat. B	I	7 500	15 100	17 200	37 400	23 700	50 700	31 200	73 500	
	II	6 500	9 000	16 000	30 300	22 500	45 800	35 400	66 300	
	III					24 400	32 700	27 000	60 700	
	IV					22 800	45 600	21 500	72 400	
Cat. C	I	7 000	11 800	13 400	25 400	16 400	35 300	25 600	56 100	
	II	2 400	5 500	12 700	24 800	17 500	41 100	26 000	55 500	
	III					18 400	29 900	20 400	47 900	
	IV					16 600	37 800	20 200	56 100	
Cat. D	I	5 000	9 000	10 400	21 600	15 400	29 000	21 500	44 900	
	II	4 400	8 300	10 500	22 800	13 500	32 000	21 000	46 000	
	III					14 900	26 500	18 000	41 200	
	IV					11 700	27 600	16 900	44 400	
Cat. E	I	4 000	8 200	10 800	18 400	13 900	24 600	18 500	35 200	
	II	4 000	5 900	8 400	18 100	14 600	26 800	21 800	42 200	
	III					14 400	20 200	15 800	31 800	
	IV					9 400	22 000	19 500	35 200	

Les salaires minimums de 1947–1971 sont ceux des célibataires et comprennent l'allocation de renchérissement et l'allocation de résidence. Les salaires maximums de 1947–1971 sont ceux des hommes mariés et comprennent les allocations de renchérissement, les allocations familiales et l'allocation de résidence. Les chiffres de 1975 indiquent, par contre, les salaires bruts, sans allocation familiale ou de résidence. Il nous a semblé trop hasardeux d'entreprendre des calculs basés sur des données souvent partielles. La comparaison entre 1971 et 1975 nous paraît néanmoins possible.

6.1 Dans la mesure où les données concernant les prestations sociales sont disponibles, nous constatons que les allocations familiales oscillent, annuel-lement, entre 600.— et 2400.— francs, la moyenne se situant vers 1300.— francs. Les allocations d'enfants varient entre 420.— et 1872.— francs, moyenne: 830.— francs. Les allocations de résidence semblent ne jouer un rôle que chez les salariés de la Confédération; ailleurs elles sont rares. Les célibataires béné-



ficient d'allocations de résidence variant entre 400.— et 1995.— francs; pour les mariés les montants s'étagent entre 600.— et 2527.— francs.

- 6.2 Dans la plupart des cas, les vacances sont fixées à 3-4 semaines. En maints endroits les employés âgés bénéficient d'une cinquième semaine de vacances.
- 7. A ce point de notre exposé, le lecteur s'attend, sans doute, à une interprétation des chiffres ci-dessus publiés. Quelle est donc aujourd'hui la situation financière du bibliothécaire ou de l'employé de bibliothèque? Nous sommes au regret de décevoir une telle curiosité. En effet, les conditions locales comme celles de chaque bibliothèque varient à un tel point qu'il est impossible d'en tirer des conclusions à priori. Il appartiendra aux représentants régionaux de comparer les résultats de la présente enquête avec les salaires du corps enseignant de leur canton ou de leur commune, par exemple. Concernant la grande différence entre les minimums et les maximums au sein de chaque catégorie, il importe de tenir compte de deux facteurs: d'une part les qualifications personnelles et professionnelles de chaque employé diffèrent grandement tout comme les conditions spécifiques de chaque bibliothèque.

Nous sommes conscients du fait que ces données, dans leur nudité, ne sont guère parlantes. C'est pourquoi nous ferons paraître dans le prochain numéro des «Nouvelles» un diagramme donnant un aperçu sur l'évolution des salaires des bibliothécaires entre 1947 et 1975.

Réflexions sur quelques bibliothèques allemandes

par J.-P. Clavel, Bibliothèque cantonale et universitaire, Lausanne

Introduction

Sur invitation de la «Deutsche Bibliothekarische Auslandsstelle», j'ai pu visiter huit bibliothèques allemandes. Le choix était déterminé d'abord par le fait que j'avais eu plusieurs fois l'occasion de visiter des bibliothèques allemandes: Francfort, Cologne, Hambourg, Hannover, Kiel; ensuite parce que certaines d'entre elles venaient d'inaugurer un bâtiment nouveau; enfin, Berlin et Munich s'imposaient par la taille de leurs bibliothèques.